



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 5 mars 2007, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2007-35 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée publique de consultation est ouverte à 20 h.

L'assemblée est ouverte à 20 h 5.

Sont présents : Michel Cauchon, maire  
Robert A. Boucher, conseiller  
Diane Beaulieu Désy, conseillère  
Johanne Guimond, conseillère  
Paul Yvon Dumais, conseiller  
Rémi Bélanger, conseiller

Est absente : Guylaine Dumont, conseillère

Cinq personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Ordre du jour
- 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 2007

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Entretien des terrains municipaux
- 3.3 Carte privilège Lotbinière
- 3.4 Demande de commandite pour le Club de patinage artistique
- 3.5 Promutuel Lotbinière
- 3.6 Mandat à Me Martin Bouffard, avocat

### 4. URBANISME

- 4.1 Demande de permis (terrain n° 9) zone HXa 120 P.I.I.A.
- 4.2 Avis de motion (modification du Règlement 97-372, sur les Plans d'aménagement d'ensemble
- 4.3 Ristourne aux acheteurs d'une nouvelle maison
- 4.4 Demande de dérogation mineure (870, rue du Verger)
- 4.5 Demande de permis de construction (880, Côte de l'Église)
- 4.6 Avis de motion (modification du Règlement de lotissement 97-368, lotissement zone HRa1)
- 4.7 Avis de motion (modification du Règlement 98-383-1, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité)
- 4.8 Renouvellement de deux mandats au sein du CCU

### 5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Demande de commandite Citoyen du monde

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

### 2.1 Ordre du jour

#### 2007-36 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

### 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 2007

#### 2007-37 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2007

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 février 2007.

Adopté à l'unanimité.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 3.1 Comptes à payer

#### 2007-38 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 9 404 à 9 483 inclusivement pour un montant total 165 645,31 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 24 346,93 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

**Le conseil demande de retenir le chèque n° 9 430.**

Adopté à l'unanimité.

### 3.2 Entretien des terrains municipaux

#### 2007-39 ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accorde l'entretien des terrains municipaux pour les années 2007, 2008 et 2009 à M. Patrice Beaudet (7906, Marie-Victorin, Lotbinière) pour un montant de :

- 2007 8 997\$ taxes incluses,
- 2008 9 267\$ taxes incluses,
- 2009 9 545\$ taxes incluses.

Le tout est payable en six versements égaux à partir du 15 mai pour les années 2007, 2008 et 2009.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 32020 522 « entretien terrain ».

Adopté à l'unanimité.





### 3.3 Carte privilège Lotbinière

#### 2007-40 CARTE PRIVILÈGE LOTBINIÈRE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à acheter  
20 cartes privilège Lotbinière au coût de 145 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste  
02 62100 345 « promotion touristique ».

Adopté à l'unanimité.

### 3.4 Demande de commandite Club de patinage artistique

#### 2007-41 DEMANDE DE COMMANDITE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal participe à la campagne de financement du  
Club de patinage artistique de Sainte-Croix pour un montant de 25 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste  
02 11000 970 « subvention et dons ».

Adopté à l'unanimité.

### 3.5 Promutuel Lotbinière

#### 2007-42 PROMUTUEL LOTBINIÈRE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly demande à  
M. Ghislain Lepage de Promutuel Lotbinière de mandater leurs avocats pour agir  
comme procureurs principaux en défense concernant la requête des Entreprises  
D.I.M.E. Dubé inc.

Adopté à l'unanimité.

### 3.6 Mandat à Me Martin Bouffard, avocat

#### 2007-43 MANDAT À ME MARTIN BOUFFARD, AVOCAT

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à M. Ghislain Lepage de Promutuel  
Lotbinière de mandater leurs avocats comme procureurs  
principaux en défense concernant la requête de Entreprises  
D.I.M.E. Dubé inc.;

pour ces motifs,

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly mandate Me Martin  
Bouffard comme procureur conseil concernant la requête de Entreprises D.I.M.E.  
Dubé inc.

Adopté à l'unanimité.





#### 4. URBANISME

##### 4.1 Demande de permis (terrain n° 9) zone HXa 120 PIIA

##### 2007-44            **DEMANDE DE PERMIS (TERRAIN n° 9) ZONE HXa 120**

Demande de permis de construction transmise par M. Stéphane Croteau.  
(lot projeté 3 937 675).

ATTENDU QU' une demande de permis de construction a été transmise en bonne et due forme à la Municipalité en date du 16 février 2007 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le terrain n° 9 identifiée sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120;

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) dans la zone HXa 120 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE la simplicité de cette construction projetée en relation avec son environnement n'altère pas le cadre bâti;

ATTENDU QUE ce bâtiment principal projeté ne dégage pas de particularités architecturales notables, mais que celui-ci offre des caractéristiques plus neutres et modestes et sans risques de déstructurer le cadre bâti et le milieu, dans son ensemble;

ATTENDU QUE l'implantation respecte les objectifs et les critères d'évaluation de l'article 43 du Règlement 2005-498, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le bâtiment principal projeté n'est pas situé dans des percées visuelles importantes et stratégiques du secteur;

ATTENDU QUE ce bâtiment principal projeté n'aura pas ou très peu de visibilité de la rue de l'Église et du chemin de Tilly;

ATTENDU QUE cette habitation unifamiliale projetée est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 février 2007;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à émettre le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le terrain n° 9 identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120 (lot projeté 3 937 675), le tout conformément aux plans et documents soumis dans la demande de permis de construction.

Adopté à l'unanimité.





#### 4.2 Avis de motion (modification du Règlement 97-372, sur les Plans d'aménagement d'ensemble)

AVIS DE MOTION est donné par M. Rémi Bélanger, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier l'article 6 du Règlement 97-372, sur les Plans d'aménagement d'ensemble afin de permettre l'usage « habitation multifamiliale isolée » et « habitation multifamilial jumelée » dans la zone HXa 120, et ce, sur des terrains qui seront spécifiquement identifiés à cette fin.

#### 4.3 Ristourne aux acheteurs d'une nouvelle maison

##### 2007-45 RISTOURNE AUX ACHETEURS D'UNE NOUVELLE MAISON

ATTENDU l'importance du développement résidentiel à Saint-Antoine-de-Tilly afin d'assurer une pérennité économique, un équilibre social et un dynamisme communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire et doit être proactive et doit poser des gestes concrets pour démontrer son implication et son désir d'atteindre un objectif primordial de la Municipalité, soit l'arrivée de nouvelles familles à Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal octroie à tout nouvel acheteur d'une maison neuve à Saint-Antoine-de-Tilly, une ristourne de 500 \$;

QUE cette ristourne est éligible au dépôt du certificat de localisation à la Municipalité;

QUE cette ristourne est valide pour l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

#### 4.4 Demande de dérogation mineure (870, rue du Verger)

##### 2007-46 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (870, rue du Verger)

Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 870, rue du Verger (lots 169-p et 169-6), visant à rendre conforme une marge de recul avant du bâtiment principal de 4,62 mètres alors que l'article 25 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité prescrit une marge de recul avant de 6 mètres dans la zone HAa 133 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité. Demande de dérogation mineure admissible en vertu de l'article 5 du Règlement 97-370, sur les dérogations mineures.

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été transmise en bonne et due forme à la Municipalité en date du 11 janvier 2007;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise à régulariser une marge de recul avant non conforme de 4,62 mètres alors que l'article 25 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité prescrit une marge de recul avant de 6 mètres pour un bâtiment principal dans la zone visée;





- ATTENDU QUE la présente dérogation a été constatée au dépôt d'un certificat de localisation de la propriété, en vue d'une transaction immobilière;
- ATTENDU QUE la construction du bâtiment principal en 1981, a été exécutée à la suite de l'émission d'un permis de construction par la Municipalité;
- ATTENDU QUE la dérogation mineure n'a pas été constatée depuis l'érection du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE dans ce contexte particulier, une dérogation mineure de 1,38 mètre sur une marge de recul avant prescrite de 6 mètres est jugée mineure et acceptable;
- ATTENDU QUE cette construction est érigée à cet endroit depuis 1981;
- ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudices aux propriétés voisines;
- ATTENDU QU' il serait déraisonnable, dans les circonstances, que la Municipalité exige aux propriétaires de procéder à des travaux visant à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal;
- ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 23 janvier 2007;
- ATTENDU QU' un avis public de la présente demande de dérogation mineure a été donné et publié dans le journal local le *Trait d'union* en date du 16 février 2007, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c. A-19.1);
- ATTENDU QU' aucune opposition à cette demande de dérogation mineure n'a été manifestée pendant la période de publication et lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 mars 2007;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal approuve la présente demande de dérogation mineure visant à régulariser et rendre conforme la marge de recul avant (côté est) de 4,62 mètres du bâtiment principal sis au 870, rue du Verger, et portant les numéros de lot 169-p et 169-6 du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine, propriété de Mme Geneviève Mathieu et de M. Philippe Guay.

Adopté à l'unanimité.

#### **4.5 Demande de permis (880, Côte de l'Église)**

##### **2007-47 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (880, CÔTE DE L'ÉGLISE)**

Demande de permis de construction pour la propriété sise au 880, côte de l'Église, et portant le numéro de lot 108 du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine visant le remplacement du revêtement extérieur de la toiture (versant côté nord) en bardeaux d'asphalte. Construction de type architectural « d'esprit mansard », à valeur patrimoniale « exceptionnelle », localisée dans un arrondissement patrimonial. Demande de permis de construction assujettie aux dispositions de l'article 10 du Règlement 98-383-1, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.





- ATTENDU QUE cette construction a une valeur patrimoniale « exceptionnelle » dans l'inventaire des bâtiments patrimoniaux de la Municipalité;
- ATTENDU QUE les travaux visés consistent à remplacer le revêtement extérieur du versant nord (côté fleuve) de la toiture du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE le revêtement extérieur du côté nord de la toiture est présentement en bardeaux de cèdre et celui du versant sud du toit est en bardeaux d'asphalte;
- ATTENDU QUE le versant nord de la toiture mansardée est très peu visible du côté nord (Côte de l'Église) et non perceptible du chemin de Tilly;
- ATTENDU QUE le revêtement extérieur en bardeaux de cèdre est dans un état précaire et détérioré;
- ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction pour les travaux visés est conforme aux dispositions de l'article 10 du Règlement 98-383-1, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité (P.I.I.A.);
- ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité lors de la réunion du 22 février 2007;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme à émettre le permis de construction pour les travaux projetés visant le remplacement du revêtement extérieur sur le versant nord de la toiture du bâtiment principal sis au 880, côte de l'Église, propriété de Mme Christiane Geelhand De Merxem et de M. Pierre Schyns.

Adopté à l'unanimité.

#### **4.6 Avis de motion (modification du Règlement de lotissement 97-368, lotissement zone HRa 1)**

AVIS DE MOTION est donné par M. Robert A. Boucher, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier l'article 12 du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité afin de permettre le lotissement dans la zone *HRa 1* identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

#### **4.7 Avis de motion (modification du Règlement 98-383-1, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité)**

AVIS DE MOTION est donné par Mme Johanne Guimond, conseillère, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier l'article 12 du Règlement 98-383-1, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité, concernant le remplacement d'une fenêtre par une porte.







#### 4.8 Renouvellement de deux mandats au sein du CCU

##### 2007-48 RENOUELEMENT DE DEUX MANDATS AU SEIN DU CCU

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal renouvelle les mandats de M. Paul Brunet et de M. Régis Lemay pour une durée de deux ans, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, conformément aux articles 2 et 4 du Règlement 98-382, constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

##### 5.1 Demande de commandite « Citoyen du monde »

##### 2007-49 DEMANDE DE COMMANDITE « CITOYEN DU MONDE »

ATTENDU QUE cinq enfants de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly participent à un voyage éducatif et culturel;

proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal verse la somme de 75 \$, soit 15 \$ par enfant, au comité organisateur de Citoyen du monde.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970 « subvention et dons ».

Adopté à l'unanimité.

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Entreprises D.I.M.E. Dubé;
- Taxes sur le déneigement;
- Révision cadastrale.

#### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

##### 2007-50 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 20 h 45.

Adopté à l'unanimité.

---

Michel Cauchon  
Maire

---

Diane Laroche  
Directrice générale







ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Pagenet du Canada inc. - téléavertisseurs (service incendie)	262,60 \$	9 404
Postes Canada - frais de poste - programmation d'hiver (centre comm)	62,66 \$	9 405
Postes Canada - frais de poste (comptes de taxes + ventes pour taxes)	707,74 \$	9 406
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	21,00 \$	9 407
La Fondation canadienne du rein - dons (décès Mme Louise Laroche)	50,00 \$	9 408
Hydro Québec - caserne, garage municipal, quai, puits, mairie, bureau de poste, dégrilleur, calvaire, centre communautaire, tennis, réservoir, éclairage public...)	8 067,97 \$	9 409
Léopold Delisle - rés.: 2004-198 - déneigement chemin Terre-Rouge (février 2007)	797,65 \$	9 410
Promutuel Lotbinière - rés.: 2006-185 - assurances 2007 (1er versement)	9 448,55 \$	9 411
Promutuel Lotbinière - rés.: 2006-185 - assurances 2007 (2ième versement)	9 448,00 \$	9 412
Promutuel Lotbinière - rés.: 2006-185 - assurances 2007 (3ième versement)	9 448,00 \$	9 413
Telus - mairie et centre communautaire	1 241,17 \$	9 414
Banque Nationale de Montréal - intérêt règl. 92-141 infrastructure (rue du Fleuve)	565,12 \$	9 415
CBSC Capital inc. - contrat photocopieur	1 237,50 \$	9 416
Hydro Québec - installation lumineaire (909 rue Normand)	164,09 \$	9 417
Telus Mobilité - cellulaires	203,20 \$	9 418
Telus Mobilité - cellulaires (centre communautaire et service incendie)	92,13 \$	9 419
Dumais, Marc-Antoine et Paul Yvon - remboursement de taxes	476,88 \$	9 420
Ouellet, René - remboursement de taxes	44,82 \$	9 421
Hydro Québec - station de pompage	293,83 \$	9 422
Desjardins sécurité financière - reer (février 2007)	1 731,12 \$	9 423

COMPTES DE FÉVRIER 2007

ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec) - inscription Congrès 2007	350,00 \$	9 424
Amusements Côté inc. - tapis (table de billard) - centre comm.	478,59 \$	9 425
<b>Aréo-Feu : (service incendie)</b>		
<i>Casques de sécurité - 4 033.83 \$</i>		
<i>Vérification, test et réparation appareils respiratoires - 825.11 \$</i>	4 858,94 \$	9 426
Arguin, Martin - CCU (réunion 22 février 07)	35,00 \$	9 427
Baron, Gaétan - frais de déplacement (Réal Huot)	29,60 \$	9 428
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (mars 2007)	185,00 \$	9 429
Bernier, Gilles - entretien ménager centre comm. (mars 2007) - 683.70 \$ décapage, cirage, produits d'entretien (centre et bibliothèque) - 2073.89 \$	2 757,59 \$	9 430
<b>Excavation St-Antoine 1985 inc. :</b>		
<i>Sables abrasifs - 1 994.13 \$</i>		
<i>Camion (site d'enfouissement - réf.: 953 de l'Église) - 102.56 \$</i>		
<i>Camion et pépîne (bris aqueduc 955 de l'Église, face à la caisse) - 854.63 \$</i>		
<i>Pépîne (bris aqueduc rue des Jardins) - 478.59 \$</i>		
<i>Camion et pépîne (bris aqueduc rue de la Promenade) - 546.96 \$</i>		
<i>Rés.: 2006-139 - déneigement chemins (mars 2007) - 16 408.80 \$</i>	20 385,67 \$	9 431





PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

5 mars 2007

Béton Laurier - pelle, sable, concassé ( bris aqueduc rue de la Promenade)	1 977,60 \$	9 432
Bibliothèque St-Antoine-de-Tilly - subvention (1er versement)	1 224,00 \$	9 433
Biolab-division Thetford - analyse de l'eau	262,20 \$	9 434
Brunet, Paul - CCU (réunion 22 février 2007)	35,00 \$	9 435
Centre communautaire - subvention (1er versement)	2 934,00 \$	9 436
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (mars 2007)	55,00 \$	9 437
Corporation des Fleurons du Québec - adhésion 2007	330,46 \$	9 438
COMBEQ - inscription Congrès 2007	512,78 \$	9 439
Côté, Amélie - comptabilité + déplacements, fournitures	100,00 \$	9 440
CSSS du Grand Littoral - vaccination	20,00 \$	9 441
Désy, Claude - CCU (mars 2007)	35,00 \$	9 442
Désy, Albert - remboursement facture (réparation de bunker)	10,00 \$	9 443
Diffusion Strato inc. - licences pour chien	151,90 \$	9 444
Document express - papier	233,60 \$	9 445
Épicerie St-Antoine - achats (frais de réunion et service incendie)	152,65 \$	9 446
Excavation Marcel Fréchette inc. - rés.: 2006-186 - déneigement stationnement et rues (mars 2007)	10 255,50 \$	9 447
Formules d'affaires CCL - chèques fournisseurs et enveloppes	702,52 \$	9 448
Philippe Gosselin & Associés Ltée - huile à chauffage (mairie)	734,98 \$	9 449
Hamel, Hélène - révision des textes (Trait d'union)	245,00 \$	9 450
Jobin, Philippe - frais de déplacement + fournitures	73,60 \$	9 451
Laboratoires St-Antoine - détergent, nettoyant, savon (Service incendie)	131,85 \$	9 452
Lafleur, Michel - musique (Petite Séduction)	100,00 \$	9 453
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet - publicité (mars 07)	100,00 \$	9 454
Lafleur, Daniel - entretien caserne (mars 2007)	100,00 \$	9 455
Lafleur, Denise - entretien bibliothèque et mairie (mars 2007)	426,75 \$	9 456
Laroche, Diane - frais de déplacement (mars 2007)	55,00 \$	9 457
LCS inc. - recherche de fuite ( bris aqueduc rue de la Promenade)	262,09 \$	9 458
Lemay, Régis - CCU (réunion 22 février 2007)	35,00 \$	9 459
Léopold Delisle inc. - rés.: 2004-198 - déneigement chemin Terre-Rouge (mars 2007)	797,65 \$	9 460
Librairie St-Ex Ltée - sceaux, enveloppes, trombones, mines, pinces, effaces, agrafes	209,39 \$	9 461
Marée 2000 enr. - fascicule des tables de marées corrigées	7,65 \$	9 462
Martin & Lévesque inc. - réparation de bunker (Service incendie)	16,97 \$	9 463
Maurice Bilodeau (réf.: Geneviève Blouin) - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	9 464
<b>MRC de Lotbinière:</b>		
<i>Quote-part (administration générale) - 29 228 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 4 204.84 \$</i>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 509.83 \$</i>	37 942,67 \$	9 465
Municipalité Saint-Apollinaire - formation section 3 progr. pompier 1	1 104,00 \$	9 466
Office municipal d'habitation - subvention (1er versement)	2 067,00 \$	9 467
PG Gouverne - comptes de taxes laser et enveloppes	262,54 \$	9 468
Poly-Énergie - honoraires de gestion et d'entretien pour réseau public	333,36 \$	9 469
Distribution Praxair - renouvellement pour la location annuelle de bouteilles (Service incendie)	205,11 \$	9 470
Quincaillerie 2000 enr. - douille, fil lampe (mairie)	14,68	9 471
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils - asphalte, isolant, sel à glace, fluorescent..	885,70 \$	9 472
Réal Huot inc. - pièces (plomberie)	1 621,26 \$	9 473
Receveur général du Canada - renouvellement des licences radio	164,00 \$	9 474



Mission: développer et conserver!



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

5 mars 2007

Récupération Gaudreau inc. - collecte déchets, récupération... (janvier et février 2007)	13 514,09 \$	9 475
Robert Huot - rés; 2006-173 - déneigement chemin d'accès aux puits municipaux	564,06 \$	9 476
Rousseau, Jean-Claude - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	9 477
Secourisme PME Québec - colliers cerv. et chlorure de sodium	74,97 \$	9 478
Sel Warwick - sel à déglçage	2 750,91 \$	9 479
Servi-pompe S.P. inc. - pompe (fournaise - mairie)	222,20 \$	9 480
Show distribution - location estrade (pièce de théâtre)	345,27 \$	9 481
SNC -Lavallin - rés.: 2007-10 et 2006-216, infrastructure, mise aux normes	7 355,47 \$	9 482
Tourisme Chaudière-Appalaches - inscription Gala 2007	85,46 \$	9 483

**165 645,31 \$**

**Salaires et contributions de l'employeur**

Période du 21 janvier au 17 février 2007 (administration)	19 810,30 \$
Période finissant le 28 février 2007 (élus et pompiers)	4 536,63 \$

**24 346,93 \$**

